

Date 24/04/2017

de la part de service communication  
 tél. 04 79 96 87 35  
 courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 2

## **Collecte des végétaux dans les zones pavillonnaires de Chambéry : elle reprend du 18 avril au 31 octobre 2017, avec une pause estivale entre le 12 juillet et le 27 août**

La collecte des végétaux dans les zones pavillonnaires de Chambéry a lieu en deux temps cette année et a repris le 18 avril. Après avoir tiré un bilan de l'opération de l'an dernier, les élus de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont souhaité répartir cette collecte en deux périodes :

- du 18 avril au 11 juillet
- du 28 août au 31 octobre

L'aménagement de ce service de collecte, dont seuls les chambériens bénéficient sur l'agglomération, permet de couvrir une période plus longue, avec une pause estivale qui correspond à une baisse d'activité dans l'entretien des jardins.

Le service reste hebdomadaire et les jours de collecte n'ont pas changé : lundi et mardi selon les quartiers.

### **Quels sont les quartiers concernés ?**

*Les quartiers collectés le lundi\* :*

- Bissy (hauts de Chamoux, stade Mager, secteur Mairie)
- Chantemerle
- Hauts-de-Chambéry
- Chambéry-le-Vieux (secteur Putigny-Dessus)

*Les quartiers collectés le mardi\* :*

- Montjay
- Centre ville
- Petit Biollay
- Bellevue
- Les Charmettes
- Chambéry-le-Vieux (hors Putigny – Dessus)
- Mérande
- Joppet
- Les Monts

\* si lundi férié : collecte du lundi décalée au mardi et collecte du mardi décalée au mercredi.

### **Quels sont les végétaux collectés ?**

Il s'agit de la tonte de pelouse, des feuilles et fleurs, des petits branchages, de la taille des arbres et des arbustes. Ces végétaux sont ensuite acheminés sur la plate-forme de compostage pour être transformés en compost.

### **Quelles sont les consignes de collecte ?**

Les habitants concernés doivent déposer sacs ou fagots devant chez eux, ou au point de collecte qui leur a été indiqué, la veille au soir ou le jour de la collecte avant 7h.

- Les dépôts sont limités à 6 éléments, par exemple : 6 sacs, ou 6 fagots, ou 3 sacs et 3 fagots ...
- Le sac : 100 litres maximum et 10 kg maximum
- Le fagot : 50 cm de diamètre et 1 mètre de long maximum
- Les sacs doivent rester ouverts.

Les habitants sont invités à se servir de sacs réutilisables de préférence ou contenant rigide facilement transportable. Les agents videront le sac pour que chaque habitant puisse le récupérer.

Pour rappel, il est interdit d'utiliser les sacs pour les déchets recyclables (sacs jaunes distribués gratuitement par Chambéry métropole).

**> En dehors des périodes de collecte, ou simplement pour le bien du jardin, Valoriser les déchets végétaux c'est une autre solution !**

Comment ? En utilisant les techniques suivantes :

- *Le compostage*

Le compostage permet de recycler les déchets de jardin ou de table, tout en produisant un compost riche en éléments nourriciers et structurant pour la terre de votre jardin ou de vos jardinières.

A savoir : Chambéry métropole - Cœur des Bauges met à disposition des habitants des composteurs contre une participation financière de 15€. Pour en obtenir, il est nécessaire de le réserver. Plus d'informations : <http://www.chambery-bauges-metropole.fr/1463-reservez-un-composteur.htm>

- *Le broyat de branche*

Le broyage consiste à réduire en petits morceaux les végétaux issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux seront utilisés pour le compostage et le paillage.

A noter : Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en partenariat avec plusieurs communes de l'agglomération, met à disposition des habitants des broyeurs gratuitement (contre remise d'un chèque de caution). Les habitants des communes concernées peuvent le réserver auprès de leur mairie. Plus d'informations : <http://www.chambery-bauges-metropole.fr/273-dechets-verts.htm>

- *Le paillage*

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de bois dans le potager, sous une haie, dans un massif de fleurs, au pied des arbres fruitiers ou des arbustes.

- *La tonte mulching*

Le mulching est un procédé qui consiste à laisser la tonte de gazon sur place pour qu'elle se décompose naturellement.

> plus d'informations, ci-joint : le guide des végétaux

**> Il est possible aussi d'apporter les végétaux en déchetterie.**

Les déchetteries les plus proches :

- Bissy, 57 rue du Pré Demaison à Chambéry (face de l'usine de dépollution des eaux usées (UDEP))
- La Ravoire, route d'Apremont dans la zone d'activités de l'Albanne
- Saint-Alban-Leysse, 92 route de la Féclaz

Pour rappel : les déchetteries sont désormais réservées aux particuliers et sont équipés d'un système de lecture de plaque d'immatriculation. L'entrée reste gratuite, il suffit aux habitants d'inscrire leur véhicule à l'aide d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte grise. Deux possibilités : inscription en ligne sur [www.chambery-bauges-metropole.fr/dechetteries](http://www.chambery-bauges-metropole.fr/dechetteries) ou à l'accueil de l'agglomération.

ci-joint : le flyer des modalités de collecte des végétaux